

# COMMUNAUTÉ DE L'EAU POTABLE

## Région Urbaine de Grenoble

Journée d'échange et de réflexion du 2 juillet 2015

*Penser l'accès social à l'eau dans le cadre de la  
loi Brottes : quels enjeux, quels outils et quelles finalités ?  
Regards croisés entre chercheurs et praticiens*

**La problématique de l'accès social à l'eau du point de vue  
de la recherche et du point de vue des acteurs de l'eau :  
convergences et divergences**



SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS

**Régis TAISNE**

*Adjoint au chef du département  
Eau & Assainissement de la FNCCR*

# Mise en œuvre de l'expérimentation « loi Brottes »

## Plan :

1. Comme pour tout projet, nécessité d'une démarche structurée par étape :
2. Mais des obstacles ou enjeux « externes » à prendre en compte :
3. Quelle est l'acceptabilité de la ou des actions proposées ?
4. Enjeu de l'expérimentation : dégager des « bonnes pratiques », éliminer les « fausses bonnes idées » !

## 1. Comme pour tout projet, il faut une démarche structurée par étape :

- **Diagnostic** : Y-a-t-il un problème d'accès à l'eau ? Quelles sont les populations concernées (qui, combien, où, habitat,...) ? Quelles sont les causes (pauvreté, techniques,...) ? La tarification actuelle a-t-elle une incidence sur ces difficultés d'accès à l'eau ? Pour qui ? Pourquoi ? (ex. habitat collectif non individualisé, SDF,...).

*À faire en lien avec les acteurs potentiellement concernés (connaissance des situations et/ou capacité d'action : CCAS/CIAS, ONG, bailleurs sociaux,...)*

Évaluation  
itérative

- **Objectifs à atteindre** : quelle(s) « populations cibles », aspects qualitatifs et quantitatifs ? → définir des indicateurs
- **Plan d'actions** : quelles actions à engager ? Quels prérequis et contraintes (par ex. accès aux données,...) ? Qui sont les partenaires à mobiliser et pourquoi ? Quel budget ? Phasage ?
- **Mise en œuvre des actions**

## 2. Mais des obstacles ou enjeux « externes » à prendre en compte :

- Vision trop souvent « technicienne » (à qui demande-t-on de mettre en place une tarification sociale ?)
- Temporalité de l'action publique locale (mandat électoral,...)  
+ cas particulier du régime de l'expérimentation (temps limité fixé par la loi, procédures initiales...)
- Injonction médiatique de réaction « en temps réel »  
→ des actions lancées sans ou après diagnostic et concertation « a minima » : caricature, « fausses bonnes idées », cible manquée (parfois même pas définie !)
- ... puis risque d'oubli (effet d'annonce) ou peur de l'échec → pas d'évaluation et moins encore de réorientation)

## 3. Quelle est l'acceptabilité de la ou des actions proposées ?

- Politique & sociale : usager – citoyen - électeur (sur le diag, les objectifs et les actions avec leurs effets)
- Économique et budgétaire : quelle efficacité ? Quelle compatibilité avec les contraintes budgétaires et tarifaires ?  
(pour le service, la ville mais aussi les partenaires)
- Règlementaire : notamment assurer qu'il n'y a pas d'atteinte excessive à la vie privée ?

## 4. Enjeu de l'expérimentation : dégager des « bonnes pratiques », éliminer les « fausses bonnes idées » !

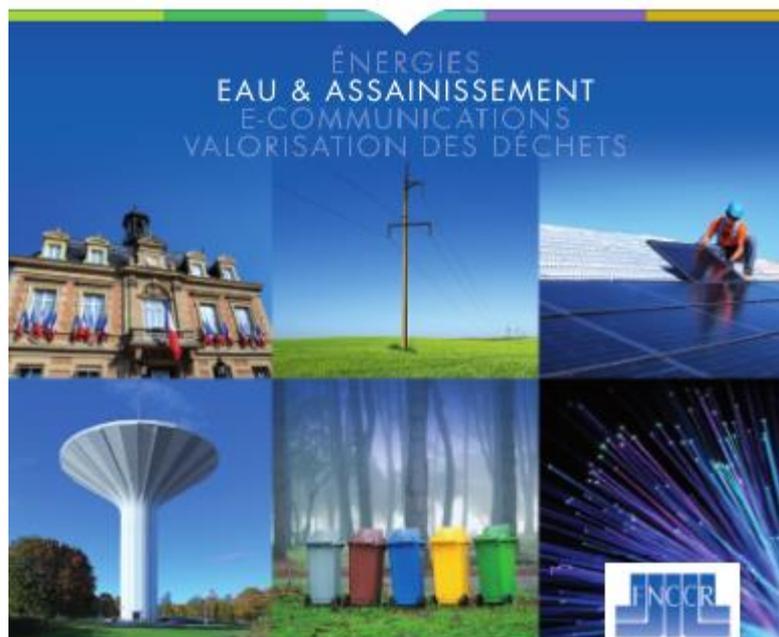
- Réponses locales / contexte local,
- Il y a certainement des enseignements à tirer à l'échelle nationale
- Enjeux de partage d'expériences (yc réalisation diagnostic), expertises croisées,...

→ *Réseau d'échange des collectivités engagées dans l'expérimentation*

EAU &  
ASSAINISSEMENT

# GUIDE

DE L'ÉLU LOCAL ET  
INTERCOMMUNAL



ÉDITION 2014



Des questions ?

Merci pour votre  
attention !